



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2016
C. 35/46 – AGC (Culture) - uc

Question n° 46 de M. Benoît Gaillard, déposée le 27 octobre 2015 « Electrosanne : qui a tiré la prise ? »

Rappel

Le 13 octobre, le festival Electrosanne annonçait que la dixième édition, qui s'était tenue en septembre de la même année, serait la dernière. Il avance, notamment n'avoir « pas rencontré l'engagement nécessaire de la part de ses partenaires publics et privés ». Dans le journal 24 heures, le 14 octobre, les propos suivants du service de la culture lausannois étaient rapportés : « Nous avons d'ailleurs inscrit le festival parmi les événements à soutenir dans notre préavis de politique culturelle. Mais en termes de moyens et de calendrier, nous n'avons pas pu aller dans leur sens. Il aurait fallu une décision politique qui n'était pas de notre ressort. Cette nouvelle est une déception, bien sûr.

L'arrêt de ce festival et la réaction officielle de la Ville dans les médias appellent quelques questions.

Réponse de la Municipalité

Rappel du contexte

La Municipalité tient avant tout à rappeler le soutien apporté par la Ville de Lausanne au festival Electrosanne dont la subvention est passée, entre 2010 et 2015, de CHF 15'000.- à CHF 45'000.- (montant auquel s'est ajouté, en 2015, un soutien exceptionnel de CHF 8'000.- afin de marquer les 10 ans de la manifestation). Elle rappelle également que le Canton n'est jamais entré en matière, sauf à une seule occasion, pour octroyer un montant de CHF 2'000.-. Elle tient également à souligner que le festival faisait partie des manifestations qu'elle entendait soutenir prioritairement dans le cadre du préavis de politique culturelle qui sera prochainement soumis à votre Conseil.

Réponses aux questions posées

Question 1. *A quelle demande de la part du festival les propos rapportés ci-dessus se rapportent-ils ?*

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Aucune demande formelle d'augmentation de la subvention n'a été adressée à la Municipalité ou au Service de la culture. Une demande écrite de rendez-vous a bien été adressée au syndic le 12 novembre 2013 qui l'a transmise au Service de la culture pour étude préliminaire. Afin de cerner plus précisément les demandes des organisateurs dans la perspective d'une rencontre avec le syndic, une première séance d'échange avec le Service de la culture a finalement pu se tenir le 22 avril 2014. Lors de cette séance, les organisateurs ont fait part de leurs difficultés à mettre sur pied un modèle économique pérenne pour leur manifestation. Pour l'essentiel, les organisateurs déploraient l'impossibilité de trouver un lieu conforme à leurs attentes (grande capacité, situé au Flon ou dans le périmètre immédiat des autres clubs de la ville) et accessible financièrement. Les discussions avaient également tourné autour du financement de la manifestation, mais les organisateurs s'étaient limités à évoquer les montants publics qui leur auraient été nécessaires pour travailler sereinement (un ordre de grandeur de CHF 100'000.- à CHF 150'000.- avait été avancé). Afin de pouvoir étudier la faisabilité d'une augmentation aussi conséquente du soutien de la Ville, le Service de la culture avait alors demandé aux organisateurs de préparer un dossier présentant les pistes de développement du festival sur les trois prochaines années accompagné d'un plan de financement. Ce document n'a jamais été adressé au Service de la culture bien que la demande en ait été refaite aux organisateurs à l'occasion d'un rendez-vous informel au printemps 2015.

***Question 2.** La Municipalité peut-elle indiquer les motifs de la réponse négative visiblement apporté à cette demande ?*

Comme expliqué à la réponse à la question 1, la Municipalité n'a jamais été nantie de cette question.

***Question 3.** La Municipalité a-t-elle travaillé avec les organisateurs d'Electrosanne en vue d'élaborer une solution alternative permettant l'éventuel maintien du festival ?*

Entre 2014 et 2015, le Service de la culture a mené deux séances avec les organisateurs afin d'étudier l'avenir de la manifestation. Une réflexion a notamment été menée avec eux dans le but de trouver un espace que les organisateurs auraient pu gérer directement et dont les produits de billetterie et de bars leur auraient permis de générer de bien plus importantes recettes propres. Le service a également pris contact avec la direction de l'Arsenic afin d'étudier une possible mise à disposition de l'ensemble des salles, malheureusement occupées par de nombreuses compagnies dès avant l'ouverture de saison.

Les organisateurs ont annoncé leur décision d'arrêter la manifestation lors d'un rendez-vous avec le Service de la culture le 7 octobre 2015. A cette occasion, la question leur a été posée de savoir ce qui pouvait encore être entrepris pour sauver la manifestation, sachant que les organisateurs disposaient d'une année entière avant la prochaine édition et que des solutions auraient sans doute pu être envisagées dès lors que la manifestation faisait partie des priorités de la Municipalité telles qu'inscrites dans le projet de préavis de politique culturelle. Les organisateurs ont alors répondu que leur décision était irrévocable.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 21 janvier 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

